

**FICHE INDIVIDUELLE A FAIRE COMPLETER PAR L'ETUDIANT**  
Formation aux professions sanitaires

Ministère des finances et des comptes publics  
Ministère des affaires sociales et de la santé  
Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social

Ecole / Institut de formation :

Formation :

Mois et année de la rentrée actuelle                      Mois                                            Année                     

Nom Prénoms

**QUESTIONS CONCERNANT TOUS LES ETUDIANTS AYANT EFFECTUE UNE RENTREE SCOLAIRE EN 2014**

**Identifiant National Étudiant (INE) ou numéro BEA**  
Ce numéro est précisé sur votre relevé de notes au baccalauréat (B.E.A.) ou sur votre ancienne carte d'étudiant (I.N.E.).

**Année de formation**                       1- 1ère année                      **Redoublant en 2014**                      OUI                                            NON                        
 2- 2ème année  
 3- 3ème année  
 4- 4ème année

**Mois et année de la 1ère entrée dans la formation suivie actuellement**                      Mois                                            Année                     

**Sexe**                       Féminin                      **Nationalité**                       Française                      **Année de naissance**                        
 Masculin                       Union Européenne  
 Autre

**Quel est votre statut actuellement ?** *(cochez une seule case)*

1- Etudiant / élève sans autre statut  
 2- Apprenti  
 3- Salarié du privé ou Congé Individuel de Formation (CIF)  
 4- Agent de la Fonction Publique (titulaire, contractuel ou vacataire) ou Congé de Formation Professionnelle (CFP)  
 5- Demandeur d'emploi

**De quelles prises en charge financières bénéficiez-vous ?** *(cochez 2 cases au maximum)*

1- Aucune aide financière  
 2- Etudiants : bourse ou autre aide financière du Conseil Régional  
 3- Etudiants : bourse d'un Conseil Général ou d'un autre organisme  
 4- Contrat d'apprentissage  
 5- Salariés du privé : contrat de professionnalisation  
 6- Salariés du privé ou agents de la Fonction Publique : contrat aidé  
 7- Salariés du privé ou agents de la Fonction Publique : formation continue  
 8- Salariés de la Fonction Publique Hospitalière : promotion professionnelle  
 9- Congé Individuel de Formation ou Congé de Formation Professionnelle  
 10- Demandeurs d'emploi (qui bénéficient indemnité chômage/allocation de retour à l'emploi/allocation formation)  
 11- Allocations d'études (pour les formations en soins infirmiers, en masso-kinésithérapie ou de manipulateur d'électroradiologie médicale)  
 12- Autre prise en charge  
 13- Demande de prise en charge en cours

**Nom de l'organisme qui vous a versé l'aide financière principale** *(si vous bénéficiez d'au moins une aide financière)*

**Votre situation à l'entrée en formation vous a-t-elle permis de bénéficier d'une :**

**Dispense partielle de formation suite à VAE ?**                      OUI                                            NON                     

**Dispense partielle de formation hors VAE ?**                      OUI                                            NON                     

*(y compris allègement en 1<sup>ère</sup> année ou entrée directe en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année par exemple)*

**QUESTIONS NE CONCERNANT QUE LES NOUVEAUX INSCRITS EN 2014**

Code du département d'habitation 12 mois avant la formation<sup>1</sup>

Code du département d'habitation à la fin des études secondaires (collège ou lycée)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Corse : 2A ou 2B,

Départements d'outre-mer : 9A pour Guadeloupe, 9B pour Martinique, 9C pour Guyane, 9D pour Réunion, 9F pour Mayotte

Autres territoires d'outre-mer : 97 pour Saint-Pierre Miquelon et 98 Afrique et terres australes, Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie  
99 pour étranger

Interruption des études pendant plus d'un an pour exercer une activité rémunérée

OUI

NON

**Professions de vos parents (ou tuteur) lorsque vous étiez au collège<sup>2</sup>**

<sup>2</sup> **Attention** : il s'agit de la dernière profession exercée pour les parents retraités, décédés ou en recherche d'emploi.

Cette donnée sociologique nous est très précieuse pour étudier les transformations des filières du sanitaire et social et de nombreux chercheurs dans ce domaine attendent de pouvoir l'analyser.

Elle nous est utile même dans le cas où vous êtes marié(e) ou bien êtes vous-même devenu(e) parent.

Cocher une seule case par colonne, en vous référant au tableau des professions ci-dessous

**Père**

- 1- Agriculteur
- 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise
- 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur
- 4- Profession intermédiaire
- 5- Employé
- 6- Ouvrier
- 7- Inactif (n'a jamais travaillé)

**Mère**

- 1- Agriculteur
- 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise
- 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur
- 4- Profession intermédiaire
- 5- Employé
- 6- Ouvrier
- 7- Inactif (n'a jamais travaillé)

**Tuteur**

- 1- Agriculteur
- 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise
- 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur
- 4- Profession intermédiaire
- 5- Employé
- 6- Ouvrier
- 7- Inactif (n'a jamais travaillé)

Tableau des professions :

Liste détaillée	Liste simplifiée	Code
Agriculteur exploitant	Agriculteur	1
Artisan Commerçant et assimilé Chef d'entreprise de dix salariés ou plus	Artisan, commerçant et chef d'entreprise	2
Profession libérale Cadre de la fonction publique Professeur et assimilé Profession information, arts, spectacles Cadre administratif et commercial d'entreprise (1) Ingénieur- cadre technique d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle du supérieur	3
Instituteur et assimilé Profession intermédiaire santé-travail social (2) Clergé, religieux Profession intermédiaire adm.-commerce-entr; Technicien Contremaître, Agent de maîtrise	Profession intermédiaire	4
Employé civil-Agent service fonction publique (3) Policier et militaire Employé administratif d'entreprise (4) Employé de commerce (5) Person. service direct aux particuliers (6)	Employé	5
Ouvrier qualifié Ouvrier non qualifié Ouvrier agricole	Ouvrier	6
Père (ou mère) n'ayant jamais travaillé	Inactif	7

(1) Cadre chargé d'études économiques, du recrutement, de la formation, de gestion courante des services financiers, chef de produit, cadre de banque, d'assurance...

(2) Infirmier, puéricultrice, sage-femme, rééducateur, préparateur en pharmacie, assistante sociale, éducateur, conseiller familial...

(3) Agent de la Poste, des impôts, du Trésor, des Douanes, aide soignant, agent de service hospitalier...

(4) Secrétaire, dactylo, opératrice de saisie, standardiste, employé de service comptable, financier ou juridique, employé de banque, d'assurance, hôteesse d'accueil...

(5) Vendeur en gros de biens d'équipements, en alimentation, en ameublement, photos, employé de libre service, caissier de magasin, pompiste...

(6) Employé dans la restauration, coiffeur, esthéticien, assistante maternelle, employé de maison, gardien d'immeuble, technicien de l'intervention sociale et familiale...

Situation principale avant la première entrée dans l'établissement de formation

(cochez une seule case)

- 0- Autre formation sanitaire que celle suivie actuellement
- 1- Etudes secondaires (niveau inférieur ou égal au baccalauréat)
- 2- Formation préparatoire à l'entrée dans la formation actuelle
- 3- Première année d'études de santé en Faculté de médecine
- 4- Etudes supérieures (hors classe de préparation à la formation actuelle)
- 5- Emploi dans le secteur sanitaire, social ou médico-social
- 6- Emploi dans un autre secteur
- 7- Suivi de la même formation dans un autre établissement
- 8- Participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux personnes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification
- 9- Chômage
- 10- Inactivité liée à la maladie ou à la maternité
- 11- Autres cas d'inactivité (pour élever un enfant, ...)

Niveau d'études (jusqu'au bac) ou diplôme le plus élevé (à partir du bac) lors de l'accès à la formation

(cochez une seule case)

- 1- Cycle d'études primaires ou niveau 6e, 5e, 4e
- 2a- BEP carrières sanitaires et sociales (niveau ou diplôme)
- 2b- BEPA services aux personnes
- 2c- BEPC (niveau ou diplôme)
- 3- Autres BEP, CAP ou fin 2nde ou 1ère
- 4- Niveau fin terminale
- 6- Baccalauréat
- 8- Equivalence Baccalauréat (DAEU...) ou titre/diplôme de niveau IV
- 9- BTS
- 10- DUT ou niveau de bac+2 à caractère professionnel
- 11- DEUG, DEUST (L2)
- 12- LICENCE (L3)
- 13- MASTER 1 / MAITRISE
- 14- MASTER 2 / DESS, DEA
- 15- DOCTORAT

Série de baccalauréat

(cochez une seule case)

- 1- Série L (A)
- 2- Série ES (B)
- 3- Série S (C, D, D', E)
- 4- Série STI2D et STD2A (F1A, F1E, F2, F3, F4, F9, F10A&B, F12)
- 5- Série STL (F5, F6, F7, F7')
- 6- Série STMG (STG, STT, G, H)
- 7- Série STAV (STPA, STAE)
- 8- Série ST2S (SMS, F8)
- 9- Série Hôtellerie
- 10- Séries TMD (F11, F11')
- 11- Baccalauréat professionnel
- 12- Baccalauréat étranger

Année d'obtention du baccalauréat

Diplôme professionnel du secteur sanitaire ou social déjà obtenu

(cochez une seule case)

- 1- Aucun diplôme sanitaire ou social
- 2- Diplôme du secteur social ou médico-social
- 3- Ambulancier
- 4- Infirmier
- 5- Sage-femme
- 6- Masseur-kinésithérapeute
- 7- Technicien en analyse biomédicale/en laboratoire médical
- 8- Aide-soignant
- 9- Pédiatrice-podologue
- 10- Manipulateur d'électroradiologie médicale
- 11- Ergothérapeute
- 12- Psychomotricien
- 13- Auxiliaire de puériculture
- 14- Préparateur en pharmacie hospitalière
- 14- Autre diplôme sanitaire

A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT

Sorti de la formation en 2014 en ayant obtenu le diplôme

OUI

NON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser les étudiants inscrits dans les formations du secteur sanitaire. Les destinataires des données sont : votre établissement de formation, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Ministères des affaires sociales et de la santé, des finances et des comptes publics, le ministère chargé du travail et de l'emploi, le ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre direction. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

